



Procès-verbal n°21

Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2019 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019
3. Nomination d'un membre de la commission ad hoc PAL, en remplacement de Laurent Siliprandi, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019
5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local
6. Proposition d'arrêté du conseiller général Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'abrogation du scrutin secret lors de votations du Conseil général
7. Question du conseiller général Daniel Jolidon (GCD-PLRT) concernant les panneaux d'affichage réservés aux sociétés locales
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) ouvre la séance et salue le Conseil communal in corpore, les membres du Conseil général, l'administration communale, les deux membres de la presse ainsi que le public.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire **Elia Pecoraro** (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 34 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 18. Lauper Theresia (ELT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 19. Luthi Michel (ELT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 20. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 4. Bensimon Nathaniel (ELT) | 21. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 23. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 7. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 24. Muster Michel (PSLT) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 25. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 9. Chassot Nadia (ELT) | 26. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 27. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 11. Ducraux Armand (ELT) | 28. Planas Michel (ELT) |
| 12. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 29. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 13. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 30. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 14. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 31. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 15. Glardon Philippe (PSLT) | 32. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 16. Homberger Jan (GCD-PLRT) | 33. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 17. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 34. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé(e)s :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 3. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 2. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | |

Absent(e)s :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Caron Eric (PSLT) | 3. Gomes Bruno (PSLT) [arrivée tardive] |
| 2. Gligorov Ivan (PSLT) | 4. Sebhatu Luul (PSLT) [arrivée tardive] |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 17.**

Participant à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Butin Yannick (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (GCD-PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2020

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un budget 2020 équilibré, mais un budget 2020 complexe. Complexe pour différentes raisons. La première est inhérente aux différentes réformes au sein du Grand Conseil, impliquant les finances communales.

Ensuite interviennent les réformes fiscales qui diminuent drastiquement les recettes fiscales des personnes physiques, mais également des personnes morales.

S'ajoutent les réformes cantonales relatives à la péréquation financière, dont les effets sont positifs pour notre commune, mais apportent des changements et par conséquent des complications à la lecture.

Des modifications ont été apportées au plan comptable et sont mises en avant dans le budget 2020. Vous aurez remarqué passablement de changements en comparaison du budget 2019 et des comptes 2018. Les raisons de ces changements résultent de la simplification du plan comptable ainsi que de la diminution du nombre de comptes, permettant d'obtenir un résultat plus lisible et plus facile à exploiter dans les années à venir.

La répartition de la masse salariale a quant à elle été effectuée différemment des années précédentes. Une adaptation a été faite par rapport au temps effectif passé sur le terrain par chaque collaborateur au lieu d'utiliser une répartition datant de plusieurs années. Cette technique est plus réaliste face aux adaptations opérées suite à la réorganisation des services ainsi qu'aux différentes évolutions des tâches au sein du personnel communal.

Toutes ces modifications ont fait que le budget 2020 est difficilement comparable à ceux des années précédentes. Vous avez déjà vécu cette situation lors du passage de MCH1 à MCH2 où il n'y avait plus du tout de comparaison possible. Dans le cadre du budget, nous avons essayé d'être un peu plus ouverts et nous avons ajouté un cahier spécial « Budget par nature à 5 positions » permettant d'avoir des éléments de comparaison en réaffectant les modifications faites aux comptes 2018 au budget 2019.

La répartition par nature est une répartition corrigée avec les changements effectués aux comptes 2018 et au budget 2019. Il s'agit donc du seul cahier comparable au niveau des chiffres, à quelques exceptions près, et qui permet de constater l'évolution de certains postes.

S'agissant des charges de transfert (p.ex. charge des syndicats ou de la facture cantonale), il faut noter la baisse de l'EOREN, qui n'est pas uniquement due au fait qu'il y a moins d'élèves, mais qui est aussi liée à une décision prise au mois d'octobre 2019 de changer la clé de répartition des charges de l'EOREN. La clé de répartition était proportionnelle à la fois au nombre d'élèves et à la population des communes. Cette clé de répartition a été modifiée en notre faveur car nous avons beaucoup d'élèves sur le territoire communal.

En ce qui concerne les investissements, nous avons dressé une liste d'investissements pour 2020 de façon raisonnable tant au niveau financier, afin de respecter le frein à l'endettement, qu'au niveau des ressources à disposition pour les réaliser. Nous nous sommes donc focalisés sur des actions réalisables et il en est de même par rapport aux éléments exceptionnels mis dans le budget 2020 au niveau du compte de fonctionnement. Les achats et réalisations d'entretien sont également réalisables en fonction des ressources à disposition pour les exécuter.

Je ne rentrerai pas dans le détail des chiffres, sachant que vous avez eu suffisamment de temps pour analyser ce budget et je reste à disposition pour répondre à toutes les questions qui pourraient être posées. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, par chance, c'est un budget ! Par chance, ce ne sont pas les comptes !

Pourquoi me direz-vous ? Parce que cette année, votre commission a eu une première séance de lecture du budget particulièrement sportive, voire même dure.

Notre Conseil communal nous a présenté, lors de cette séance du 19 novembre dernier, un budget qui nous dirigeait vers un déficit opérationnel de 193'000 francs. Autant vous dire qu'en période de bonne conjoncture économique, cela n'était acceptable ni pour votre président, ni pour les membres de votre commission financière.

Notre Conseil communal nous a expliqué que tout avait été fait pour éviter cette situation. La principale cause était liée au fait que les informations et estimations à la baisse reçue par le canton concernant les entrées fiscales 2020 s'étaient confirmées et qu'il allait falloir compter sur moins d'entrées d'argent pour faire la même chose. Mince alors ! Pas possible d'atteindre l'équilibre, on a moins d'argent et on ne peut pas réduire les charges fixes, ni les variables.

C'est alors que votre président s'est permis d'émettre certains doutes quant au fait qu'il n'existe dans ce budget aucune possibilité de trouver encore 200'000 francs au travers de réductions des coûts de fonctionnement et/ou d'une augmentation des revenus. C'est en présentant des données budgétaires retravaillées par votre commission et analysées sous un autre angle qu'il a été possible de montrer, par démonstration et de manière flagrante, des exemples et des pistes possibles ou existantes pour combler ce malheureux déficit. C'est alors que notre Conseil communal a demandé une suspension de séance. Le résultat des délibérations, à huis-clos, a eu comme effet un arrêt des discussions et le consentement du Conseil communal de retravailler le budget 2020 jusqu'à atteindre un résultat équilibré ou bénéficiaire, chose faite ce soir.

C'est lors de la seconde lecture de ce budget, lors de notre séance du 3 décembre dernier, que nous avons reçu un budget équilibré, après prélèvement de 56'000 francs sur la réserve de politique conjoncturelle. Solution tout à fait correcte d'un point de vue des lois et règlements qui régissent notre commune, mais qui aurait pu probablement être évitée, par souci d'élégance et surtout, si près de l'équilibre. Voilà pour ce qui en est des considérations générales.

Au niveau des détails, votre commission tient à souligner qu'il a été remarqué de nombreuses petites augmentations de charges qui, prises individuellement et noyées dans la masse des comptes, n'ont que peu d'impacts sur le résultat global mais qui, mises bout à bout, représentent rapidement des montants assez importants.

Il est également à noter une nette augmentation des charges salariales, avec plus de 275'000 francs au niveau du budget 2019, respectivement 260'000 francs par rapport aux comptes 2018. Le tout réparti un peu partout, mais avec un effet plus marqué au niveau de l'Administration et du Territoire. Mais que cela ne soit pas considéré comme une grande surprise, puisque nous, parlement, avons accepté sans trop sourciller la création de nouveaux postes au sein de nos services communaux. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que ce poste du budget, composé de charges fixes, se réduise les prochaines années. Sur ce thème, votre commission a d'ailleurs déjà émis le désir qu'une analyse plus détaillée soit menée, afin de mieux comprendre l'évolution de cette masse salariale. Gageons que nous reviendrons sur ce thème bientôt.

Parmi les utilisateurs de l'ascenseur des coûts, citons la présence des frais de réception, des diverses prestations de tiers, de l'informatique et des divers entretiens de routes, de bâtiments ou de terrains. Sur ce dernier point, le Conseil communal nous a informés qu'il s'agit principalement d'augmentations de coûts liés à un certain immobilisme de la commune en la matière ces dernières années, pour des raisons d'économie. Ce retard accumulé doit maintenant être rattrapé.

À noter encore, et cette fois en termes positifs, la réduction des transferts de charges du canton vers la commune. Cela en réjouira d'aucun qui ont l'habitude de se plaindre sur ce point année après année.

Dernier point, réjouissant lui aussi, comme mentionné dans le rapport du Conseil communal, la péréquation financière fait un grand saut dans notre direction, en passant d'un montant à payer de 130'000 francs en 2018 et de 220'000 francs au budget 2019 à un montant à recevoir de 24'000 francs au budget 2020.

Sur le thème des investissements, notons qu'ils sont en ligne avec les grands projets et défis qui nous attendent, soit le PDE, le collège des Tertres ou le port de La Ramée pour n'en citer que quelques-uns. Nous y reviendrons de toute manière lors des demandes de crédits d'investissements qui nous seront soumises et nous pourrions toujours accepter ou pas leur réalisation. À noter que le degré minimal d'autofinancement exigé par rapport au taux d'endettement est respecté.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport du Conseil communal.

En conclusion, il vous faut retenir que le fait que l'on nous présente ce soir un résultat équilibré est principalement dû au fait que votre commission a tenu bon et n'a simplement pas accepté que vous soit présenté un déficit au budget 2020. Alors oui, pour en revenir à mes premiers mots, nous avons de la chance car il ne s'agit que d'un budget, dont les effets et le résultat final, les comptes 2020, ne sont pas encore totalement gravés dans la pierre. En 2020 il faudra probablement faire avec moins, mais peut-

être aussi faire moins cher. À ce titre, votre commission a rappelé au Conseil communal que cet exercice budgétaire, bien que difficile, ne doit pas nous faire oublier que chaque franc dépensé ou investi par et pour notre commune doit l'être dans un souci de parcimonie et avec modération, sans légèreté. Bien entendu, pas que l'on ne doive rien dépenser, mais faisons-le en gardant à l'esprit qui est derrière cet argent dépensé ou investi ; dans les deux cas, il s'agit de nous toutes et tous, citoyens laténiens. Sur ce point, votre commission a totalement confiance à ce que le Conseil communal y veille et nous y veillerons également.

Voici, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en quelques mots ce que votre commission financière pense au moment où elle adresse ses vifs remerciements non seulement à l'administration communale dans son ensemble, à notre administrateur communal, mais également au Conseil communal pour tout le travail accompli. Nous en sommes conscients et nous y sommes sensibles. Nous vous remercions.

Votre commission a préavisé à son unanimité ce rapport de manière positive.»

Le président donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 9 décembre dernier, l'ELT a passé en revue le budget de l'année 2020.

Tout d'abord, l'ELT tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni lors de l'établissement de ce quatrième budget MCH2, ainsi que pour la qualité du document qui nous est soumis ce soir.

L'ELT salue également les efforts de simplification avec la suppression des doublons et la réduction du nombre de lignes, même si tous ces ajustements ne facilitent pas la comparaison avec les années précédentes.

La santé financière de notre commune reste fragile et ce budget 2020, quoique équilibré, ne permettent pas de cacher que notre taux d'endettement net se péjore à nouveau et que notre degré d'autofinancement se dégrade également.

Une question me taraude l'esprit. Lors du Conseil général du 19 septembre dernier, les experts ès finances du GCD affirmaient que nous pourrions potentiellement réduire notre coefficient fiscal de 9 points. Nous ne l'avons réduit que d'un point. Ou sont donc passés les 8 autres points ? Experts du GCD incompetents, mensonges volontaires ou brutale récession ? Je ne sais pas, mais sans l'extension de la taxe foncière à tous les immeubles de rendement, la situation financière de la commune se serait encore dégradée, avec à la clé un budget déficitaire.

C'est sans enthousiasme, mais à l'unanimité des membres présents que l'ELT a approuvé le budget 2020. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement, en septembre dernier, notre commune a pris une décision importante, à savoir de diminuer d'un point l'imposition des personnes physiques, ce qui a des conséquences sur ce budget.

Certaines conséquences sont partiellement cachées et cela est regrettable, mais j'y reviendrai.

Lors de cette discussion, les 3 groupes et partis politiques avaient pris la parole et la droite avait notamment dit que si nous ne diminuions pas d'un point d'impôt, cela inciterait les gros contribuables à quitter la commune à l'avenir. Cela est faux. Des études montrent que plus encore que le degré d'impôt, les gros contribuables cherchent des collectivités publiques stables, qui investissent et qui possèdent des services. C'est là toute la problématique de la prochaine législature, que de savoir si nous pourrions maintenir nos services, continuer à investir et avoir une politique d'une certaine stabilité.

Les intervenants de la droite n'ont évoqué aucun des indices financiers de la commune que l'on trouve depuis des années dans les rapports qui nous sont fournis par l'administration. Ils ont prétendu que la péréquation nous rapporterait un demi-million alors qu'elle va nous rapporter la moitié moins et qui plus est sans aucune suggestion de baisse de charges simultanée à la baisse des revenus. En revanche, le porte-parole de l'ELT a parlé de chiffres et de données financières, le porte-parole du PSLT a parlé de chiffres et de données financières. A deux reprises, l'un des représentants de la droite a accusé ce parti et ce groupe d'être dogmatiques. C'est extraordinaire !

Nous supprimons 160'000 francs de revenus de la commune. Cela est décidé et nous ne pouvons pas revenir en arrière. Au surplus, lors du dernier Conseil général, à 3 voix près, la droite a essayé de

supprimer tout l'impôt foncier, puisqu'elle a voté, à l'exception d'un membre, contre l'arrêté qui modifiait l'impôt foncier. Donc à 3 voix près, nous aurions eu un trou de 500'000 francs supplémentaires. C'est ce que désirait la droite.

Aujourd'hui, les prévisions données par le Conseil communal en décembre 2018 se vérifient, à savoir que les perspectives financières de la commune vont progressivement s'aggraver. Dans le rapport du Conseil communal, 4 graphiques le montrent.

Nous avons cette pirouette comptable, à savoir ce prélèvement de pile 55'000 francs sur la réserve conjoncturelle dont le président de la commission financière a relevé que par souci d'élégance, nous aurions peut-être dû y renoncer. Le PSLT pense qu'il s'agit au contraire d'une vaste hypocrisie et qu'il faut absolument avoir le budget qui est le plus proche possible des comptes que l'on aura ensuite. Nous vous expliquerons donc ultérieurement l'amendement que nous avons envoyé.

En résumé, le PSLT est préoccupé. Nous allons vers une législature avec de forts investissements qui ne figurent pas tous dans ce rapport (une question sera posée à ce sujet) et je précise qu'une législature des caisses vides est la législature de l'enfer. Si la droite veut être majoritaire pour cela, bienvenue en enfer. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la droite a été interpellée et elle va donc répondre, ce qui est tout à fait logique.

Tout d'abord, notre groupe a pris connaissance du budget lors de sa dernière séance de groupe et l'ambiance était à la Saint-Nicolas, avec d'un côté Saint-Nicolas et de l'autre Père Fouettard. Cela image bien la thématique de ce soir, même si nous pouvons comprendre que les événements du 12 septembre dernier restent en travers de la gorge de notre collègue. J'espère que nous pourrions enterrer la hache de guerre durant le souper parce qu'il est nécessaire de passer à autre chose pour le bien de notre commune et éviter de toujours rester sur de vieilles rengaines.

S'agissant du budget, commençons par le positif aux yeux de notre groupe. La fortune nette de la commune est d'environ 8 millions de francs. Celle de Saint-Blaise (l'information figurait dans ArclInfo de ce jour et nous saluons la présence de Monsieur Schwyn d'ArclInfo) est de 7 millions de francs. La dette est stable et se situe au même niveau que celle de Saint-Blaise. Le budget est équilibré, ce qui est un élément essentiel et fondamental au sein de notre groupe. Nous sommes des élus du peuple, nous devons être exemplaires et nous devons montrer un budget équilibré. Cela fait partie d'une forme d'exemplarité que défend notre groupe.

Le budget est établi, comme à l'accoutumée, avec une grande, très grande prudence et beaucoup de sérieux et nous pouvons remercier le Conseil communal pour ce travail.

Comme prévu, les réformes fiscales votées sur le plan cantonal par les majorités de gauche tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'Etat, entrent partiellement en vigueur et l'impact sera déjà présent dès l'exercice 2020, comme nous l'avions indiqué.

La baisse fiscale votée par votre Autorité entre également en vigueur. La hausse fiscale via l'impôt foncier aussi. Vous l'aurez d'ailleurs constaté à la lecture d'ArclInfo, plusieurs communes ont renoncé à introduire l'impôt foncier et pour rappel, l'impôt foncier compense largement la baisse d'un point d'impôt, vu que la baisse d'un point d'impôt équivaut à 160'000 francs et que les recettes nouvelles liées à l'impôt foncier représentent plus de 200'000 francs. A Saint-Blaise, l'exécutif a d'ailleurs décidé de réduire le coefficient fiscal de 2 points en compensation de l'augmentation de l'impôt foncier.

Dans les autres points positifs, notre commune investit et cela est important car les investissements reportés sont souvent ensuite synonymes de surcoût.

L'investissement relatif au port de La Ramée est au budget, mais avec un montant revu à la baisse, ce qui réjouit notre groupe.

J'invite les représentants du PSLT, notamment mon préopinant, à relire la note que nous avons distribuée au Conseil général où nous donnions une information relative au montant de 500'000 francs concernant la péréquation, basée sur les tableaux annexés au rapport voté le 26 mars par le Grand Conseil. Tout le monde le sait, les montants mentionnés sont estimatifs car la péréquation, comme celle qui figure au sein de notre budget, fait toujours l'objet de correctifs. Nous vous donnons donc rendez-vous aux comptes, au mois de mai, afin de voir les résultats.

En 2013, la facture de la péréquation s'élevait à 5.3 millions de francs. Cela représentait 20% de notre budget. Ces montants ne font plus partie de notre budget, vu que le système s'est inversé. Interrogez-vous sur ces dépenses avec cette inversion.

Les charges de transfert non directement maîtrisables venant du canton et des syndicats intercommunaux sont globalement en diminution. Nous nous permettons de rêver à une adoption du budget par le président du PDC, peut-être.

Le tableau des EPT est intégré au cahier 1, comme nous l'avions demandé l'année dernière et nous vous en remercions également.

L'élaboration du budget est un gros travail et nous remercions l'administration et le Conseil communal pour le travail réalisé. Un remerciement particulier est adressé au nouveau responsable financier qui a réussi son baptême du feu à nos yeux.

Notre commune s'est également dotée d'un système de contrôle interne performant et efficace et nous tenons également à le saluer.

S'agissant du côté Père Fouettard, les charges directement maîtrisables par notre commune ne cessent d'augmenter. Le Conseil communal l'a indiqué à la page 104 du rapport relatif au budget (cahier 4.1), il est possible de comparer les chiffres des années précédentes. Si nous prenons la page 101, où sont mentionnées les charges du personnel, le rapporteur de la commission financière l'a signalé, ces charges augmentent entre le budget 2019 et les comptes 2018 et sont en lien avec les EPT supplémentaires et les charges sociales y relatives. Notre groupe s'est interrogé quant à un « personal stop », de manière à ce que nous n'acceptons que la création de postes autofinancés et nous devons sérieusement y réfléchir car notre politique est de continuer de réduire la fiscalité.

Le poste « Biens, services et charges d'exploitation » augmente lui aussi. Par rapport au budget 2019, il augmente de 52'990 francs. Par rapport aux comptes 2018, il augmente de près de 480'000 francs.

Le budget est équilibré grâce à un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Nous ne sommes pas en période de basse conjoncture, le taux de chômage étant au plus bas. Le SMI est au plus haut et nous peinons à comprendre que nous devions effectuer un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, même si la loi sur les finances nous le permet.

Nous peinons encore plus à comprendre ce prélèvement en voyant les postes des charges maîtrisables prendre l'ascenseur entre les comptes 2018 et le budget 2020. Un effort sur ces charges aurait semblé être tout à fait possible, tout comme un renoncement à ce prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Malgré la baisse d'un point d'impôt sur le barème communal, la charge fiscale strictement communale augmente malgré l'introduction de l'impôt foncier.

Concernant les amendements, nous soutiendrons celui déposé par la commission de l'environnement et du développement durable car nous pensons qu'il est préférable d'éduquer plutôt que de nettoyer et nous soutiendrons l'amendement du PSLT, conditionné à l'engagement par le PSLT de l'acceptation de l'amendement du GCD, que je vais déposer. Ce dernier vise à réduire le poste « Biens, services et charges d'exploitation » à hauteur de 1.32%, ce qui correspond aux 55'910 francs prélevés à la réserve de politique conjoncturelle.

Nous retirerons notre amendement si le PSLT retire le sien ou si l'amendement du PSLT est refusé, car notre groupe ne pourra pas accepter un budget déficitaire.

Pour en revenir au budget et malgré les aspects négatifs précités, la grande majorité de notre groupe l'acceptera, pour autant qu'il reste à l'équilibre. Merci de votre attention. »

✎ Arrivées de Luul Sebhatu et de Bruno Gomes. La majorité passe à 18.

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci à celles et ceux qui ont travaillé pour nous présenter ce budget.

S'agissant des amendements, vous l'aurez compris, je ne juge pas la forme, mais le fond. Nous avons ce tiraillement entre la gauche et la droite qui transparaît dans ce budget et dans nos discussions, un peu à l'image de la séance précédente. Relisez le procès-verbal aux pages 5 à 8, cela résume le dilemme. Nous tirons tous à la même corde, mais pas dans le même sens et c'est la même chose au niveau du canton.

Pour faire court, il y a toujours cet enchevêtrement déplorable entre les comptes cantonaux et communaux. Nous ne faisons pas d'économies, nous créons des recettes communales et des dépenses cantonales, et parfois vice et versa.

Ni la gauche ni la droite ne peuvent mener une politique d'économie nécessaire.

La solution serait dans un centre fort, un peu comme dans les cantons qui accueillent nos réfugiés fiscaux neuchâtelois.

Je ne vais pas vous raconter ma vie, mais j'ai une expérience dans le domaine de la santé, sachant que j'ai eu le privilège de siéger dans diverses instances. Le responsable de la commission des finances à Thielle-Wavre nous a annoncé un jour que le canton prélèverait 30% du budget communal pour financer entre autre l'hôpital neuchâtelois. Mathématiquement, c'est injuste, puisque le taux d'imposition est différent d'une commune à l'autre, mais politiquement, c'est complètement faux, puisque les communes peuvent s'exprimer sur la gestion hospitalière. Le canton ne gère pas vraiment l'hôpital et couvre le déficit. Je passe les détails, mais je suis à disposition pour vous les donner.

Le principe « qui paie commande et qui commande paie » n'est pas appliqué dans notre budget. Les conséquences de l'erreur politique au sujet de l'hôpital sont que nous payons des primes maladies en hausse parmi les plus chères.

Un autre exemple réside dans les caravanes dentaires, qui n'existent plus, mais chaque commune qui payait envoyait 2 représentants à une assemblée où il fallait approuver les comptes car nous gérons réellement notre argent communal. J'ai même eu l'honneur de contrôler ces comptes et nous avons renvoyé le comptable.

Nous sommes des politiciens de milice, mais nous devons être capables de voir de nos propres yeux ce qui se passe dans notre canton. Si vous regardez le CHUV ou l'hôpital de l'île à Berne, c'est du béton. A Pourtalès, c'est revêtu de pierres d'Hauterive, le revêtement le plus coûteux.

C'est la même chose pour nos bordures de trottoir en granit, alors qu'à Berne, les bordures sont en béton. Pensez-y la semaine prochaine quand vous répondrez à l'invitation du restaurant de La Tène.

Même luxe cantonal et communal dans une pléthore de règlements, donc de fonctionnaires pour les appliquer, donc des hausses d'impôt. Un point d'impôt pour les deux fonctionnaires nommés cette année. Aucune possibilité de donner son mot, voire d'apporter des solutions dans le domaine social qui augmente aussi. En résumé, si nous continuons comme cela, quand mes petits-enfants auront mon âge, ils seront tous fonctionnaires ou cas sociaux, et les trois quarts de notre commune, après impôt, servira à payer leurs caisses-maladie. Nous voyons donc que c'est absurde et que nous ne pouvons pas continuer comme cela.

Fonctionner sans budget n'est pas possible. Un refus du budget ou une abstention, comme je le ferai, remet en question votre travail. Fonctionner sans budget est très difficile. Nous l'avons fait sans autorité politique et cela a été extrêmement problématique. Par contre, une autre solution est de casser les freins à l'endettement en reportant automatiquement des charges sur les contribuables. Pour la clarté des débats, il serait utile que les membres du Conseil général soient au courant et connaissent les tenants et aboutissants de ces deux solutions, à savoir pas de budget ou casser les freins à l'endettement.

Finalement, pour vous rassurer, avec les nouvelles lois électorales et les tendances politiques assez extrémistes, les partis comme le mien sont en perte de vitesse et c'est probablement la dernière fois que j'ai l'occasion de m'exprimer au sujet du budget. Voilà une bonne nouvelle ce soir. Merci pour votre attention. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'adresse une question au Conseil communal.

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour discuter de l'amendement, mais je pense qu'il est bon de discuter de tout avant de voter, puisque les deux sont liés.

J'aurais aimé savoir pour quels motifs, en suivant quelle règle, le Conseil communal en arrive à une augmentation telle qu'évoqué des « biens, services et charges d'exploitation » ?.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas en mesure d'apporter une réponse complète, sachant qu'il faudrait que je me renseigne auprès du chef du service Finances, mais globalement, en 2018, tout ce qui était prévu et accepté au budget n'a pas forcément été réalisé, faute de temps, ce qui a engendré une baisse aux comptes de ces charges au niveau de l'entretien et des différents achats.

Pour la comparaison entre les budgets 2019 et 2020, une liste des éléments prévus en supplément figure dans le rapport. Elle comprend différents achats pour des remplacements dans des places de jeu, des tentes, de la signalisation, ce qui est nouveau par rapport au budget précédent. Il s'agit d'une politique de remplacement régulier, que ce soit pour la signalisation ou le matériel vieillissant.

Je n'ai toutefois pas l'analyse détaillée de toutes les évolutions entre les comptes 2018 et le budget 2020. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un poste est tout de même surprenant. Il s'agit de celui des actes de défaut de biens, impôt des personnes physiques, qui présente une différence assez importante. Est-ce que cette différence est à nouveau due à une autre manière de comptabiliser les choses, comme nous l'avons souvent constaté dans ce rapport ? »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans ce cas de figure, il s'agit de personnes qui ont des problèmes pour payer certaines charges et cela est comptabilisé comme perte. Selon l'expérience acquise les années précédentes, il y avait beaucoup moins d'actes de défaut de biens aux comptes qu'au budget. Nous avons donc diminué ce montant. Auparavant, nous comptabilisions une certaine quantité par rapport à ce montant-là et nous nous sommes rendu compte que le poste des actes de défaut de biens était surévalué. »

Bruno Gomes (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai une question concernant les poursuites, page 19. Nous constatons un montant de 18'000 francs relatif aux frais, mais des remboursements s'élevant à 25'000 francs. Je n'arrive pas à comprendre cette logique. En effet, nous dépensons 18'000 francs et nous en recevons 25'000 francs. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les frais de poursuites sont engagés, c'est-à-dire qu'ils sont avancés par la commune en vue de récupérer les créances impayées (taxe des eaux, taxe déchets et différentes factures communales).

L'avance de frais permet d'engager une poursuite. Une fois que cette dernière débouche sur la récupération du montant, nous récupérons les frais de poursuite dans la nature 42600.01, mais uniquement lorsque la poursuite a abouti et est close. Cela peut prendre 1 mois, 6 mois ou 2 ans.

La différence entre la charge et la recette est liée au temps où la poursuite a été ouverte. Cela revient à dire que l'on avance les frais lorsque l'on engage la poursuite et nous en percevons le produit lorsque celle-ci est close.

Si cela prend 2 ans, nous percevons le remboursement de l'avance de frais effectuée 2 ans auparavant et celle-ci est comptabilisé dans les comptes. Le montant n'est donc jamais identique car les poursuites sont plus ou moins longues et les frais engagés une certaine année seront récupérés dans 1, 2 ou 3 ans et se retrouveront dans les comptes de 2020, 2021 ou 2022. Il y a donc toujours un décalage entre ce qui est avancé et récupéré. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je dépose formellement l'amendement au nom de certains membres de la commission de l'environnement et du développement durable.

Lors de la séance du 4 novembre dernier, la commission a pris connaissance, au compte **31300.00**, le projet de sous-traiter le nettoyage à une société externe pour un montant de 50'000 francs par année afin d'assurer un nettoyage quotidien des 3 ecopoints. Nous proposons que ce montant soit réduit à 32'000 francs, non pas pour confier le nettoyage des ecopoints à une société tierce, mais pour trouver une idée plus constructive. Nous proposons qu'une solution soit recherchée

principalement pour assurer aide, surveillance et sensibilisation aux citoyens pour éviter de devoir nettoyer ces ecopoints.

Cette activité pourrait être assurée par une association bénévole des quartiers concernés, elle-même composée d'étudiants, de bénéficiaires de l'aide sociale, de chômeurs et de civilistes, qui pourraient agir pour l'environnement en aidant nos concitoyens à mieux trier leurs déchets et assurer une rotation des containers avant qu'ils ne soient pleins et même à aider les personnes âgées à y apporter leurs déchets ou simplement à écraser leurs cartons quand ils ne passent pas dans l'ouverture du container.

Nous pourrions aussi imaginer une ou plusieurs personnes indemnisées et responsables de ces ecopoints, ce qui motiverait certainement plus les gens à respecter l'ordre dans ces sites.

Le versement d'une subvention de 32'000 francs à cette association ou un budget pour indemniser les personnes physiques motivées pour aider à valoriser ces déchets permettrait d'assurer ce mandat de prestation avec ce groupe de personnes « ecoresponsables » au bénéfice d'une indemnité réduite par rapport au mandat confié à une entreprise professionnelle et devrait éviter des frais de nettoyage.

Il est en outre important que les montants prévus pour l'information et la communication quant à l'usage de ces ecopoints soient maintenus, toujours dans le but de sensibiliser les citoyens à l'usage de ces sites.

Au moment où la population manifeste une réelle préoccupation pour notre environnement, nous comprenons mal qu'une sensibilisation ne soit pas possible pour éviter ce désordre et nous ne pouvons pas nous contenter de baisser les bras et juste investir 50'000 francs pour faire nettoyer par une entreprise tierce et espérer que l'ordre amène l'ordre.

Au vu de ces éléments, les membres de la commission vous prient de soutenir cet amendement et de partager sa vision plus environnementale et tournée vers l'avenir que juste résignée à financer du nettoyage. Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la solution proposée par la commission de l'environnement et du développement durable est fort intéressante, mais pas tout à fait aboutie.

Cette approche participative nécessite encore d'être étudiée par les commissions concernées, quant à sa faisabilité.

Sachant que les incivilités aux ecopoints ont lieu majoritairement de nuit, quelle sera la disponibilité et l'efficacité des volontaires subventionnés, et quelle sera l'ampleur du travail restant à charge de la voirie ?

Actuellement, le coût effectif de la proposition de la commission de l'environnement et du développement durable ne peut pas être chiffré précisément. Pour preuve, la commission proposait tout d'abord 25'000 francs, puis maintenant 32'000 francs.

Devant tant d'incertitudes, la majorité des membres de l'ELT ne voit pas l'utilité de modifier le budget et refusera cet amendement. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste partage le constat de M. Vaucher. En effet, la solution n'est pas aboutie.

D'un autre côté, payer quelqu'un avec les impôts versés par les contribuables pour nettoyer les cochonneries d'autrui n'est pas non plus une solution plaisante. Donc, nous pensons que cette solution, même si elle n'est pas aboutie, donne un signal politique responsabilisant et qu'elle vaut mieux que la solution qui figure au budget, si bien que nous soutiendrons cet amendement. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, s'agissant de l'amendement de la commission de l'environnement et du développement durable, je souhaite préciser deux choses.

La solution proposée dans le budget a été réfléchiée par différentes commissions et résulte d'un travail effectué durant cette année et a été choisie parmi d'autres propositions envisageables.

Ensuite, il s'agit d'un budget et ce n'est pas parce qu'il y a une ligne au budget, d'un certain montant, que nous sommes obligés de la dépenser. Si le Conseil général ne souhaite pas appliquer la solution proposée dans le budget, cela est faisable sans pour autant modifier le montant au budget. Il est possible de dépenser moins. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite ajouter une remarque pratique, en tant que citoyen. Hier après-midi, je suis passé devant l'écopoint de la gare. Il pleuvait et il y avait toute une rangée de sacs Migros remplis de bouteilles et d'autres objets déposés devant les containers à carton. Etrangement, il n'y avait pas de container à verre.

Evidemment, les personnes venant déposer du verre ne vont pas le reprendre chez eux, si bien qu'il faudrait peut-être commencer par bien organiser la déchetterie pour que le travail se fasse correctement.

L'idée de responsabiliser les gens est bonne. Toutefois, je vois mal des petits nains aller, au milieu de la nuit, surveiller l'écopoint et inviter les gens à ne pas y mettre leur chaise ou leur matelas et leur demander de les déposer à Cornaux.

L'idée proposée ce soir me paraît bonne mais dans la réalité ou pour sa réalisation, j'ai un doute.

Les écopoints sont une bonne chose, mais il faudrait tenir compte de l'augmentation des habitants de notre commune et qui génère une hausse de la fréquentation des écopoints. Il faudrait par conséquent se demander s'il ne faudrait pas revoir complètement l'organisation et la gestion des écopoints plutôt que de la laisser en l'état et la confier à des volontaires ou des bénévoles. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en quelques mots je vous explique l'origine de cette proposition.

Elle est issue du constat fait au sein de la commune, notamment par la commission des travaux publics et des services industriels de l'époque.

L'idée est que nous souhaitons des écopoints propres. Sur cette base-là, nous avons développé l'idée de confier un mandat à des tiers pour les nettoyer.

La proposition faite ce soir est extraordinairement intéressante. Toutefois, elle n'est pas forcément aboutie et il est dommage de se limiter à 32'000 francs, l'idée étant d'être efficace. Au final, mettons cette ligne à zéro et continuons à nettoyer avec l'équipe des travaux publics à notre disposition et entretemps, élaborons une idée que nous pourrions mettre en place. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie le PSLT de son soutien.

Il s'agit d'un acte politique de dire que nous ne souhaitons pas nettoyer, mais plutôt sensibiliser les gens et c'est le rôle d'un législatif de donner les orientations que nous voulons. Ce n'est pas à la commission, qui est une commission consultative, de commencer à faire des études.

Nous avons un Conseil communal, des collaborateurs à l'administration communale et ce n'est pas la commission qui mettra les annonces pour recruter des jeunes et établir les cahiers des charges. Il s'agit du rôle de notre exécutif de le faire avec son équipe de l'administration et nous décidons, politiquement, de définir que nous attribuons cette enveloppe de 32'000 francs pour que le Conseil communal lance cette opération.

Merci de soutenir cette proposition, comme un simple acte politique, une sensibilisation plutôt qu'un nettoyage. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture du budget, cahier par cahier (NDLR : seules les interventions sont indiquées) et ouvre la discussion.

Cahier 1, point 3.7 « Investissements »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en page 8, j'ai une question à l'attention du Conseil communal.

Vous avez cité un certain nombre d'investissements qui sont pris en compte notamment pour déterminer la capacité d'investissement. S'agissant du PDE, la commune devra payer environ 4 millions de francs. Pour la rénovation du collège des Tertres, ce sera entre 2 et 3 millions de francs, mais il n'y a pas encore eu d'études. Est-ce que vous pouvez nous assurer que nous ne devons pas voter ces 2 postes l'année prochaine »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le point 3.7 fait état des investissements dont les dépenses seront effectuées en 2020.

Cela ne veut pas dire que la demande de crédit ne sera pas votée en 2020. Toutefois, la dépense ne sera pas opérée en 2020.

Dans le tableau des investissements, vous trouverez la répartition des charges sur les 4 années à venir, pour chaque investissement. Vous constaterez que les dépenses relatives au collège des Tertres ainsi qu'au PDE ne débutent qu'en 2021, raison pour laquelle elles ne sont pas citées dans le présent rapport. »

Cahier 2

Néant

Cahier 3, « Services généraux »

Le président fait mention du dépôt de l'amendement du PSLT demandant qu'à la page 19, rubrique « Services généraux », le montant de 55'910 francs soit supprimé du budget.

Jean-Paul Ros (PSLT) demande une suspension de séance de 10 minutes que **le président** prononce.

☞ Suspension de séance.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole aux groupes.

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je donne la position du PSLT s'agissant de l'amendement du GCD demandant la réduction du compte « Biens, services et charges d'exploitation », mais qui ne dit pas quel poste réduire. C'est ce qui manque à nouveau et qui est dogmatique.

Il est nécessaire de discuter du point auquel on renonce. S'il y a moins de revenus, il y a moins de prestations, mais de quelles prestations se passe-t-on ? A ce moment-là, la discussion serait intéressante et nous ferions de la vraie politique. Nous aurions également aimé faire cette vraie politique en septembre, en diminuant les revenus de la commune tout en sachant à quelles prestations renoncer, sur la base de faits concrets.

Il n'y a rien de concret. Il s'agit juste pour la droite d'avoir non pas des comptes équilibrés, car à moins de 55'000 francs, au sens de la loi, les comptes sont équilibrés, mais d'avoir exactement les comptes à zéro pour faire croire que la mauvaise décision de septembre n'a aucun impact sur ces comptes. Nous aurions volontiers discuté au sujet de ces postes, car il s'agit uniquement d'un pourcentage. Dès lors, nous refuserons cet amendement, sans dogmatisme. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous ne faisons pas preuve de dogmatisme à droite. Le fait d'amender une rubrique budgétaire est quelque chose de tout à fait courant. J'invite nos amis du PSLT à s'intéresser parfois aux débats fédéraux ou cantonaux. Cela permet de laisser la main à l'exécutif plutôt que de cibler par exemple le compte « Frais de réception » qui se monte à 96'000 francs puis de le couper de 55'910 francs. Cela laisse la possibilité à l'exécutif de choisir dans quelle rubrique il souhaite réduire ses « Biens, services et charges d'exploitation ». Cela est donc bien plus agréable dans l'application que de cibler une rubrique d'une manière bête et méchante.

Si la position du PSLT est celle du refus de nos amendements, nous nous opposerons à l'amendement socialiste. »

Le président procède au vote de l'amendement déposé par le PSLT au cahier 3, page 19, rubrique « Services généraux », compte « Revenus extraordinaires », prévoyant un montant de zéro au lieu de 55'910 francs, qui est accepté par 17 voix contre 16 et 1 abstention.

Cahier 3, rubrique « Protection environnement et aménagement »

Le président procède au vote de l'amendement déposé par la commission de l'environnement et du développement durable proposant de réduire le montant de 50'000 à 32'000 francs au compte **31300.00**, qui est accepté par 26 voix, 6 contre et 3 abstentions.

Cahier 3, rubrique « Intérêts »

Bruno Gomes (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai une question au sujet des intérêts que la commune paie suite aux emprunts effectués, compte **34010.00**. Au budget, il est mentionné que l'on doit payer 521'000 francs, mais dans la ligne, il y a un blanc et je n'arrive pas à comprendre. Est-ce que nous ne payons rien du tout ? »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un regroupement de comptes, comme cela a été indiqué dans l'introduction. Passablement de comptes ont été réunis en un seul.

Le montant des intérêts de tous les engagements financiers se trouve à la ligne 34010.00 et s'élève à 521'000 francs. Il s'agit de la somme de tous les engagements de crédits du compte 34060.00 précédemment. »

Cahier 4.1

Le président demande au GCD de présenter son amendement, demandant une réduction de 1.32% des charges.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dès lors que l'amendement de la commission de l'environnement et du développement durable a été accepté, il ne s'agit pas d'une demande de réduction de 1.32%. Il s'agit du second amendement figurant sur la feuille que vous avez reçue, qui n'est pas une demande de diminution de 55'910 francs, mais 55'910 moins 18'000 francs de l'amendement voté tout à l'heure, soit un montant de 2'829'930 francs au lieu de 2'867'840 francs au titre des « Biens, services et marchandises ».

Le président précise qu'en lieu et place d'un pourcentage, le montant devant figurer dans le budget est de 2'829'930 francs.

Le président procède au vote de l'amendement, qui est accepté par 17 voix, 16 contre et 2 abstentions, le président ayant attribué son vote en faveur de l'amendement.

Cahier 4.2

Néant

Cahier 5

Néant

Cahier 6

Néant

Cahier 7

Le président prononce une suspension de 5 minutes afin de mettre à jour l'arrêté final.

↪ Suspension de séance.

A la reprise des débats, **le président** procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article.

Le président procède au vote de l'arrêté amendé, qui est accepté par 34 voix et 1 abstention.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier l'administration et surtout le chef du service Finances pour sa souplesse et le grand travail effectué pour l'élaboration de ce budget.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit est déposée afin de résoudre un problème récurrent, datant même de plusieurs années, sur nos zones de parcage blanches.

Nous avons donc pris cette difficulté à bras le corps et nous sommes mis au travail. Chaque semaine, nous avons des remarques au sujet de ce problème. Nous espérons que le rapport vous a fourni le plus d'informations possible au vu de la complexité de la situation.

Les 3 problèmes majeurs sont :

- parcage illimité de divers véhicules (voitures de tourisme, camionnettes et même bus)
- véhicules ventouses de certaines entreprises qui ne se gênent pas d'utiliser nos zones blanches comme parking privé
- parcage-covoiturage, surtout à Thielle, alors qu'il y a un parking tout près

Afin de régler ce problème, nous avons demandé l'avis de la commission règlementaire (ComREG) et de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération (ComCIRC). Plusieurs solutions très différentes sont apparues. Pour trier ces idées, nous avons créé 2 groupes de travail. Le premier a été constitué par les commissaires de la ComREG et de la ComCIRC. Les participants du second groupe font partie de l'administration.

L'objectif principal a été de résoudre ce problème sans contrarier nos habitants en imposant de nouvelles taxes par exemple, ni de donner plus de travail à l'administration, tout en ayant un tournus sur ces places. La finalisation des idées a été présentée et acceptée par la ComCIRC et le Conseil communal.

Pourquoi cette proposition ? Elle correspond bien aux objectifs. Pourquoi 8 heures ? Cela ne permet pas de garer sa voiture à 7h du matin et de la reprendre le soir. Les 3 problèmes sont résolus simplement.

Cependant, il subsiste une grande marge pour nos habitants ou pour leurs visiteurs. Concernant les horaires avec disque de stationnement, nous prévoyons ceux de 7h ou 8h à 19h. Un habitant peut donc arriver à 11h30 et repartir le lendemain à 8h, ce qui laisse une grande marge pour parquer de l'après-midi jusqu'au matin.

En zone bleue, le temps de parcage est de 1 heure à 1 heure et demi, ce qui est trop court pour nos habitants ainsi que pour le contrôle.

Envisager des zones bleues avec vignette ou macaron ne modifierait en rien la demande de crédit d'aujourd'hui.

La nouvelle signalisation à poser s'élève à environ 40'000 francs. Parallèlement, nous avons pensé à vous présenter la réfection de certaines lignes blanches, qui se monte à environ 10'000 francs. Afin de sécuriser ces places et répondre à plusieurs demandes de diverses entités, nous vous soumettons encore le projet d'installation de potelets et de polycônes, qui est chiffré à environ 7'500 francs.

Pour information, ce soir, la commune du Landeron étudie une demande pour créer des zones de stationnement de 2, 4 et 6 heures. La durée de stationnement sur le territoire communal d'Hauterive est de maximum 72 heures. Les communes de Cornaux et Cressier font des essais. A Saint-Blaise, le cas est actuellement en étude.

Il s'agit d'une première étape et ce soir nous avons besoin que vous vous exprimiez sur ce rapport afin de pouvoir répondre aux interpellations de nos habitants qui attendent votre prise de position au sujet de ces zones blanches. Si vous acceptez ce crédit, nous aurons un moyen de contrôle et de répression ainsi qu'un tournus au niveau de nos places de parc. Si vous refusez, nous devons répondre aux habitants que le Conseil général accepte le statu quo, soit le parcage illimité des véhicules sur nos places de parc en zone blanche. Merci beaucoup. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre commission s'est réunie le 3 décembre dernier pour discuter de ce thème.

Les discussions ont tourné autour du fait qu'il s'agit effectivement d'un problème que la commune sponsorise de manière indirecte certaines personnes en leur laissant à disposition des places de parc qu'elles peuvent utiliser comme des ventouses, 365 jours sur 365. Néanmoins, votre commission n'a pas été convaincue par les montants nécessaires pour changer les règles du jeu.

Alors oui ! faisons quelque chose si cela est nécessaire, mais pas à ces coûts.

Vous l'aurez compris, votre commission n'est pas opposée à un changement, mais au travers d'une solution plus économique ou mieux balancée économiquement.

C'est par 3 « contre » et 2 « abstentions » que votre commission vous recommande de refuser ce projet tel que présenté. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération (ComCIRC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, depuis plusieurs mois, la ComCIRC étudie le problème des véhicules ventouses qui stationnent dans certaines rues résidentielles de la commune, ceci suite à des observations faites sur place et à la demande de citoyens.

Il a été constaté notamment que des véhicules d'entreprises non domiciliées sur le territoire communal utilisent le domaine public pour y stationner la nuit, les jours fériés et même durant des semaines de vacances, bien que rien ne l'interdise sauf erreur.

Néanmoins, nous pouvons nous demander si c'est le rôle de la commune de mettre des places gratuites à disposition des véhicules venus d'ailleurs pour ce genre de stationnement à rallonge.

En collaboration avec le Conseil communal, nous avons étudié les différentes variantes décrites dans son rapport pour essayer de remédier à ce problème. L'idée n'étant pas de pénaliser les habitants de la commune, mais bien de dissuader les conducteurs ou propriétaires des véhicules incriminés de stationner plus que de raison sur le domaine public. Il n'est pas non plus question de créer un appareil administratif et de contrôle démesuré.

Notons qu'en matière de circulation, rien n'est figé. Au besoin, des corrections ou des améliorations peuvent toujours être apportées.

Dans sa séance du 4 décembre écoulé, la ComCIRC a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport du Conseil communal proposant une solution à ce problème, pour 36'000 francs, ainsi que des mesures de sécurité et d'entretien pour le solde du crédit, le produit d'éventuelles amendes venant adoucir la facture.

Pour toutes ces raisons, la commission vous recommande d'approuver cette demande de crédit de 68'000 francs. »

Le président donne la parole aux groupes.

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du lundi 9 décembre, le PSLT a accepté à l'unanimité la demande de crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parage en zone blanche.

Il nous est cependant apparu que la demande du Conseil communal d'autoriser le parage des véhicules pendant 8 heures ne nous semble pas adéquate.

S'il est vrai que le phénomène des véhicules ventouses préoccupe tout le monde, la durée de 8 heures ne nous paraît pas suffisante. Les personnes qui utilisent ces places blanches devraient pouvoir bénéficier d'un parage autorisé de 12 heures. Même si les zones identifiées par le Conseil communal ne concernent pas vraiment les lieux de stationnement proches des transports publics, ce que nous regrettons, nous vous demandons d'élargir la durée de stationnement à 12 heures.

De ce fait, le PSLT acceptera la demande de crédit et vous remercie de prendre note de ce qui précède. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parage dans les rues de La Tène est un sujet qui nous touche autrement que le changement d'un

réverbère dans les mêmes rues. L'émotion dans la discussion lors de la séance de l'ELT en a été la preuve.

Avant d'indiquer ce qu'il en est ressorti, je précise que nous n'étions pas au courant que le projet prévoyait le parcage libre la nuit.

Nous pensons que le Conseil communal saura comment faire respecter ce nouveau règlement et son prix. Par contre, le rapport n'explique pas comment le citoyen de La Tène devra s'y aligner. Devra-t-il déplacer sa voiture à la fin de la durée du stationnement autorisé (ne sachant pas que la nuit le parcage serait libre) ?

La solution telle que proposée pénalisera les contribuables citoyen(ne)s de La Tène plus que les quelques « ventouses » les gênant.

L'ELT considère que si des mesures doivent être prises, elles ne doivent pas être contraignantes pour les habitant(e)s. Comme le rapport ne donne pas d'explication à ce sujet, la majorité des membres de l'ELT n'a pas accepté le projet concernant un crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche. »

Alain Fridez (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le GCD s'est penché de manière circonstanciée sur le rapport du Conseil communal et les débats ont été fournis.

Nous avons tout d'abord été clairement informés par notre conseiller communal, puis par les membres de la commission de circulation et nous avons été convaincus que la problématique est à résoudre.

Mais tout a un coût. En y regardant bien et dans le détail, nous pouvons nous rendre compte que ce crédit comporte des rubriques d'entretien et de réfection, qui de toute façon resteraient de mise à moyen terme. Les coûts liés uniquement à la nouvelle signalisation restent raisonnables en regard de la problématique de parking.

Il est vrai que le sujet de la liberté de chacun est délicat, voire très délicat quand il s'agit de toucher à la « bagnole »

Cet élément a bien été compris par le Conseil communal et les mesures qui ont été engagées pour trouver une solution ont été analysées point par point. En effet, de multiples idées et solutions ont été émises, toutes réalisables, mais il fallait trouver la plus consensuelle, pratique, contrôlable, efficace, réalisable et sans tomber dans l'usine à gaz.

La solution qui nous est proposée aujourd'hui est le résultat d'une étude bien menée, simple à mettre en œuvre et surtout en adéquation avec les possibilités de contrôle. Chacun pourra avoir son avis sur la question, mais c'est justement dans ce genre de cas que nos commissions jouent leur rôle. Dans le cas présent, il convient de bien penser que l'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Si l'on veut trouver une place de parc dans le village, il faut une rotation, le domaine public n'étant pas destiné aux voitures ventouses et la zone blanche, sur le principe, implique la liberté de parquer son véhicule sans aucune contrainte et ceci doit rester applicable. Toutefois, pour que cela marche, il faut encore que des places se libèrent. Alors que faire ?

Les membres présents à la séance de préparation de la séance de mardi soir ont décidé de ne plus parquer en dehors des cases faute de place de parc et vont donc accepter très majoritairement le crédit demandé. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite apporter une petite précision à l'intervention du porte-parole de notre groupe.

Vous le savez, la question des 8 heures de stationnement ne figure pas dans l'arrêté, mais au moment où la commission et le Conseil communal éditeront le règlement et prendront les décisions concernant cet arrêté signé et accepté, le rapport du Conseil communal et plus encore le procès-verbal du Conseil général seront source d'interprétation. Le PSLT demande au Conseil communal de faire passer la durée de stationnement de 8 à 12 heures. S'il l'accepte, nous soutiendrons l'arrêté. Dans le cas contraire, nous ne le soutiendrons pas. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une durée de stationnement de 12 heures correspond à un tour d'horloge du disque de parcage en zone bleue. S'agissant du contrôle, il est difficile de déterminer si la voiture est arrivée à 2h ou à 14h. Ensuite, cette proposition ne résout pas notre problème, car il n'est pas possible de contrer les voitures ventouses ou covoiturage.

En effet, une personne arrivant à 7h et bénéficiant de 12 heures de parcage peut repartir à 19h, si bien que la voiture peut stationner toute la journée, ne permettant ainsi pas de solutionner ce problème.

Par contre, l'habitant arrivant à 11h30 et bénéficiant d'une durée de stationnement de 8 heures, peut laisser son véhicule jusqu'au lendemain à 8h, si bien que je ne vois pas le problème des résidents. Il est clair que l'habitant qui souhaite parquer son véhicule durant une semaine ne pourra plus le faire. C'est également le but car nous souhaitons créer un tournus sur les places blanches.

Nous avons évoqué la possibilité d'une durée de stationnement de 12 heures, mais cela ne convenait pas, car notre volonté est de combattre les voitures ventouses et de covoiturage. Le dimanche, c'est exactement la même chose. Les gens arrivent de l'extérieur vers 7 ou 8h du matin, laissent leur voiture jusqu'au soir, donc l'habitant n'a pas de place pour un visiteur qu'il recevrait à 11h30 ou 12h.

Nous avons regardé le nombre de places de parc à louer sur le territoire communal et sauf erreur il y en a 40 ou 50 places. Par conséquent, si une personne souhaite réellement parquer à long terme, elle peut louer une place de parc au sein de la commune.

Je ne suis dès lors pas enclin à une durée de stationnement de 12 heures, celle-ci ne convenant pas au combat des voitures ventouses et de covoiturage. Merci. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il me semble que les discussions de ce Conseil prennent une mauvaise direction. J'ai de plus en plus l'impression d'être victime d'ultimatum, de prise en otage. Nous venons d'entendre le représentant du PSLT, que l'on estime, dire au Conseil communal « si vous ne faites pas ci, nous ne ferons pas cela ». Dans ce problème de circulation, rien n'est figé et tout peut être modifié ou amélioré. Je ne vois dès lors pas pourquoi l'on devrait obliger le Conseil communal à modifier sa position, d'autant que nous en avons discuté durant des semaines, voire des mois.

Il est possible que la durée de stationnement de 8 heures ne soit, à l'usage, pas satisfaisante ou efficace. Rien n'empêche de modifier la plage horaire ainsi que l'arrêté. Je trouve que nous devrions être plus pragmatiques et plus respectueux des autres. Ces petites menaces deviennent franchement désagréables. »

- Applaudissements -

Armand Ducraux (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous mangeons un éléphant en le découpant en tranches et je crois que ce soir, nous pouvons proposer de faire un essai pilote sur un quartier plutôt que d'investir directement l'ensemble et ce sera, comme l'a proposé Jean-Paul Ros, quelque chose qui peut être, à mon sens, entrepris par le Conseil communal. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce sujet a été longuement débattu par le GCD. Toutes les variantes peuvent être imaginées et il y avait d'ailleurs passablement d'avis de la part de nos membres. Nous avons tous une idée sur la façon de régler la problématique du parcage en arrivant à la séance. Néanmoins, nous sommes arrivés à la conclusion que les réflexions menées par la commission de circulation étaient abouties politiquement et nous avons été convaincus que le projet proposé était le meilleur.

Nous entendons bien la demande du PSLT, mais notre groupe ne soutiendra pas cette variante et suivra la proposition du Conseil communal.

Pour rejoindre les propos du représentant de l'ELT en termes de menaces, nous pouvons les partager, de même que pour les attaques. Nous sommes à la veille de Noël et je pense que nous devons faire attention à la manière dont nous nous parlons et de ne pas s'attaquer perpétuellement. Cela me semble très contre-productif par rapport au législatif dans lequel nous siégeons, pour la plupart bénévolement, hormis les jetons de présence que l'on se reverse ou non. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 28 pour, 7 contre.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 21 voix pour, 8 contre et 4 abstentions. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie beaucoup les 2 groupes de travail qui ont fonctionné durant de longues heures pour essayer de trouver une solution. Je remercie la commission de circulation qui a aidé et fait un travail de fond et pas seulement pour dire

oui ou non dans un rapport. Nous avons vraiment travaillé au sein de cette commission et j'en suis reconnaissant.

Je vous remercie également au nom de nos habitants. Nous pouvons enfin leur dire que quelque chose sera fait. Merci beaucoup. »

5. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport sur l'état de situation du plan d'aménagement du plan d'aménagement local. Je souhaite appuyer le côté planification et apporter quelques précisions en termes d'état financier par le biais d'une présentation. »

La présentation Powerpoint est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions l'auteur du rapport pour ces informations très intéressantes.

L'unique chose que nous pourrions regretter est que les chiffres que l'on nous montre ce soir ne soient pas dans le rapport car nous aurions souhaité en disposer. Dans le futur, s'il était possible d'avoir non seulement une projection des coûts mais également un état de la situation des coûts par rapport au budget, nous serions intéressés. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la discussion et demande de prendre acte du présent rapport, ce qui est accepté à l'unanimité.

6. Proposition d'arrêté du conseiller communal Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'abrogation du scrutin secret lors de votations du Conseil général

Le président donne la parole au conseiller général Jean-Paul Ros.

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si j'ai proposé cet arrêté en mon nom, c'est parce que je n'étais pas présent à la séance en question, mais également parce que j'ai été approché par plusieurs personnes de l'ELT et du PSLT qui m'ont dit qu'elles n'avaient pas compris ce qui s'est passé. Je crois qu'il y a eu un défaut d'explication au départ. Il y a notamment eu une explication assez singulière de M. Marino Montini, qui a dit : « Si ce vote au scrutin secret n'était pas accepté, ce qui serait déplorable, nous demanderions immédiatement le vote à l'appel nominal. » C'est une menace, mais celle-ci est autorisée parce qu'elle est plus éloignée de Noël que les miennes.

C'est un syllogisme antagoniste. C'est comme si on disait : « Si tu n'enlèves pas ton slip, tu dois porter 2 manteaux. » Ce n'est pas grave. La politique est colorée et je dis aussi mon lot de bêtises. Ce n'est pas une bêtise, ne le prenez pas comme tel s'il vous plaît, mais nous pourrions dire : « La prochaine fois qu'un vote à bulletin secret est demandé, simultanément, 5 personnes du PSLT s'engagent à demander le scrutin nominal. » Ce sera intéressant sous l'angle juridique, cher administrateur et cher président, de résoudre cette question. Peut-être qu'il faudra, sur les bulletins secrets, noter notre nom.

Trêve de plaisanterie, l'élection d'un organe par un autre doit être faite au bulletin secret et cela est très important car nous devons nous sentir libres de voter pour la personne que nous trouvons la plus compétente. En effet, cette personne n'est pas toujours notre ami ou notre collègue de parti et l'intérêt de l'entité publique veut que nous ne votions parfois pas pour notre ami ou notre collègue de parti mais pour la personne jugée comme étant la plus compétente, d'où bulletin secret. La seule exception est l'élection tacite lorsque les sièges ne sont pas disputés par plus de candidats qu'il n'y a de sièges.

Cela est différent pour les votations. Quand nous votons une modification fiscale, qui est un exemple d'école, nous votons une décision qui impactera tout le monde. En droit il s'agit d'une règle abstraite. Le Conseil communal prend des décisions concrètes, en rendant notamment des décisions d'autorisation ou de non autorisation qui leurs sont soumises par les particuliers. Dans notre cas, nous votons des règles abstraites, qui concernent l'ensemble de la population. Nous sommes des partis, des groupes politiques, mais nous sommes aussi des individus et nous ne votons pas toujours de la même manière au sein de nos partis ou groupes politiques.

Notre particularité est d'exercer un pouvoir qui change la vie de la commune et la contrepartie de ce pouvoir est la surveillance par le peuple. Nous avons en effet plusieurs personnes de la population, qui se trouvent ici derrière, qui examinent ce que nous faisons, mais qui examinent aussi ce que nous votons. Nous avons des représentants indirects de la population, que nous appelons le 4^{ème} pouvoir, à savoir la presse, qui s'intéressent également à notre travail et nous ne pouvons pas leur dire ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire. Ils sont indépendants et c'est également prévu au niveau constitutionnel.

Dans l'ancien régime, le pouvoir appartenait à l'aristocratie ainsi qu'au clergé et tout se décidait dans le cabinet, tandis que le pouvoir régalien de l'état, après la révolution, a dû s'exercer sous le regard populaire (l'électeur), qui est le souverain.

Il en va de même pour les tribunaux, sachant que (presque tous) les procès sont publics, même les procès civils. Pas ceux qui concernent les questions de droit de la famille ou les divorces, mais le procès d'un employé en prud'hommes est un procès public et vous pouvez y assister. Un procès pénal est public, avec une toute petite restriction possible et rarissime nommée le huis-clos, qui est d'ailleurs extrêmement limité par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Doit-on se demander s'il est mieux de voter de temps en temps à bulletin secret parce que l'on a peur du chef de groupe (suivez mon regard dans le miroir) ou de la doctrine du parti (qui sait, d'aller faire un séjour non volontaire dans les mines de sel sibériennes ou d'autres choses) ? Si nous ne sommes pas contents de notre chef de groupe, il faut le remplacer par un biais démocratique existant au sein des partis. Si nous avons peur de la réaction de nos collègues de parti parce que l'on ne suit pas la bonne doctrine, changeons de parti. Tout cela pousse les partis à avoir une ouverture, tout comme les groupes villageois et à accepter des avis divergents, qui feront peut-être l'objet de discussions et d'interrogations. En finalité, c'est cela, la démocratie.

La transparence est un gage de confiance et la proposition faite ici est que pour le futur, nous décidions de manière beaucoup plus éclairée, sans craindre le regard de la population, de la presse ou de nos collègues de parti. Je vous remercie. »

Le président donne la parole aux commissions.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom de la commission règlementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la représentante ayant été retenue, je peux juste dire que la commission règlementaire a décidé par 3 voix contre 2 de soutenir la proposition. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne peux évidemment pas partager le point de vue de mon éminent collègue Jean-Paul Ros sur plusieurs points.

Vous l'avez compris, la commission règlementaire a préavisé favorablement, mais à 3 voix contre 2 la proposition qui vous est faite. Vous verrez que 3 voix contre 2 correspond mathématiquement, de manière claire, aux forces politiques que nous représentons dans cet hémicycle. Sans trahir aucun secret, je dirai simplement que tout le GCD, sans exception, votera contre le projet d'amendement. Vous aurez compris quelles étaient les personnes qui, cas échéant, ont soutenu la proposition de M. Jean-Paul Ros.

Cette proposition est truffée de mauvaises intentions, je dois le dire, parce que nous avons une présentation particulièrement contraire à la réalité des faits. Notre éminent collègue nous dit que notre règlement général contient une singularité, à savoir l'article 94 du règlement général de commune. Ce n'est pas le cas. La singularité est de déposer l'amendement tendant à abroger cette disposition permettant précisément le vote au bulletin secret.

Sans passer tout de suite au raisonnement de nature juridico-politico-constitutionnel, je dirais que tous les règlements de l'Entre-deux-Lacs comportent, sans exception, cette disposition sur le vote à bulletin secret. Cela n'est finalement pas très étonnant, puisque le règlement général de commune qui a servi de modèle à l'adoption de notre règlement général de commune en 2009, c'est-à-dire il y a 10 ans exactement, comporte précisément ce vote à bulletin secret. Ce dernier n'est pas une institution antidémocratique ni une institution anti droits de l'homme, mais tout le contraire. Une des garanties de notre démocratie n'est pas seulement la transparence de ses institutions, mais un élément parmi d'autres. L'un des éléments fondamentaux de notre démocratie est l'exercice libre du droit de vote. Cet élément est tellement important que le constituant a donné cette garantie du droit de vote de manière secrète et cette garantie est tellement importante qu'elle figure aussi dans le pacte civil des droits

politiques (Pacte de l'ONU, Pacte II de l'ONU) et la Suisse a dû signer une réserve au moment de la ratification de ce texte puisque dans les Landsgemeinden des cantons dits primitifs, les votes ne se font pas de manière secrète, mais toujours à main levée, il s'agit de quelque chose d'historique.

Toutes les communes qui nous entourent, notamment celles de l'Entre-deux-Lacs, contiennent une disposition analogue et permettant le vote au bulletin secret. Dans sa proposition, Jean-Paul Ros nous dit que le Conseil général de la Ville de Neuchâtel ne peut pas voter à bulletin secret. Cela est totalement faux, je tiens à le préciser de manière très claire. J'ai évidemment examiné le texte de la commune de Neuchâtel. Le vote à bulletin secret est évidemment proposé. Il n'est pas formulé avec les mêmes mots que le règlement général type de commune. En effet, la Ville de Neuchâtel est dotée de juristes qui veulent peut-être se distinguer du règlement général type, mais l'article 77 de ce règlement indique que « *Le président participe aux votations au scrutin secret. En cas d'égalité des voix au scrutin secret, la proposition est rejetée* ». Ce texte existe donc également à la Ville de Neuchâtel, même s'il est exprimé d'une manière quelque peu différente.

Je suis d'autant plus étonné par la proposition de mon éminent collègue Jean-Paul Ros qu'il a été le rapporteur au Conseil général de 2009 et qu'il a lui-même présenté le règlement général qui a été soumis au vote de votre assemblée et qui a été accepté. Donc à l'époque, Jean-Paul Ros, en tout cas, était d'avis que l'idée du scrutin secret était une bonne idée et je pense qu'à l'époque, il avait effectivement une bonne idée.

Or, aujourd'hui, ce qui motive cette proposition est uniquement le vote du mois de septembre qui a beaucoup chagriné une partie des représentants du PSLT et de l'ELT. Quand je dis une partie, c'est précisément qu'une partie des représentants du PSLT et de l'ELT était pour leur part, dans leur for intérieur, favorable à cette baisse de l'impôt.

En ma qualité de juriste, je me suis amusé. Lorsque j'ai reçu cette proposition, je suis allé glaner des textes dans la littérature spécialisée et il est intéressant de noter que beaucoup de personnes se sont intéressées à ce scrutin secret, qui est véritablement une garantie de l'exercice démocratique correct de notre société. Il y a notamment une thèse de doctorat de 2005 qui montre à quel point le scrutin secret est essentiel à l'exercice correct de notre démocratie. Pour quelles raisons ? L'auteur de la thèse de doctorat dit que l'idée du scrutin est d'éviter de se soumettre à des pressions sociales, étatique ou économique de tiers. Lors du vote du mois de septembre 2019 – et je trouve dommage qu'en réaction à un vote l'on souhaite apporter un changement institutionnel -, nous avons pu constater que certains groupes étaient opposés à la proposition du GCD visant à une réduction de l'impôt, mais parmi les membres des groupes opposés, certains partageaient notre point de vue.

C'est précisément grâce à ce vote à bulletin secret que nous avons obtenu l'exercice correct de ce droit, qui est l'exercice volontaire et libre de son vote.

J'aimerais préciser que Jean-Paul Ros a dit quelque chose de correct lorsqu'il a dit que les audiences de tribunal sont en principe publiques, sous réserve de huis-clos. Ce qu'il a oublié d'indiquer est que les juges, lorsqu'ils jugent, font un délibéré à huis clos et dans notre système juridique suisse, nous ne savons jamais qui a décidé quoi, sous réserve d'exception. En principe, lorsque nos juges cantonaux décident quelque chose, nous ne savons pas qui a voté pour. Nous savons simplement qu'une condamnation est rendue pour tant de mois ou d'années de peine privative de liberté. Même dans l'exercice de la justice, il est estimé qu'il est important que le juge puisse librement se forger une opinion et décider en son for intérieur.

Vous me direz qu'il y a le canton de Neuchâtel et qu'autour il y a d'autres cantons. J'ai fait le tour des cantons romands. La singularité qui nous est opposée aujourd'hui en indiquant que le vote à bulletin secret est une singularité laténienne n'est pas correcte. Il s'agit de la règle dans tout le canton de Neuchâtel ainsi que dans tous les cantons romands. Dans le lot se trouvent des communes très importantes. Je ne parle pas de Saint-Imier, parce que vous me direz que je fais une fixation sur Saint-Imier, donc j'ai pris d'autres communes, que je vais citer : Lausanne, Bienne, Delémont et il en est de même dans le canton du Valais.

L'un des grands principes de notre démocratie est d'avoir la possibilité de voter sans pression, qu'elle soit sociale, étatique ou provienne d'un chef de groupe.

Puisque l'on nous a fait le reproche d'avoir présenté cela de la même manière l'autre fois, je dirais que nous avons voté à l'unanimité contre la proposition d'amendement et que nous demandons que le vote se fasse au scrutin secret, conformément à l'article 94 de notre règlement général de commune et que si le vote à scrutin secret n'était pas admis, nous demanderions, à l'unanimité des membres de notre

groupe, que le vote se fasse de manière nominale afin de voir quels sont les enjeux. Merci de votre attention. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le pacte civil de l'ONU ne s'adresse pas aux organes de l'Etat, mais au citoyens. La thèse de doctorat sur les droits de vote exercés de manière secrètes parle du vote des citoyens. Nous sommes un organe de l'Etat. Si la Suisse a mis une réserve pour ses Landsgemeinden, il s'agit du vote des citoyens et non du vote d'organes de l'Etat.

En 2009, j'ai été rapporteur d'une commission et j'ai rapporté l'avis de la majorité de la commission. Je n'ai pas connaissance que M. Montini ait pu aller voir les discussions qui ont eu lieu au sein de cette commission dans la préparation de ce rapport. Il ne connaît dès lors pas la position qui était la mienne en 2009.

L'article 75 du règlement général de la Ville de Neuchâtel parle de manière exhaustive des modalités de vote du Conseil général. Le bulletin secret n'y figure pas, mais il y a une référence au bulletin secret dans le cadre du vote du président. Si l'on interprète cela à la lettre, l'on pourrait dire que parfois, le président peut voter à bulletin secret, mais pas le reste du Conseil général et c'est absurde.

Les élus exercent un pouvoir. Dans *J'accuse*, Emile Zola a écrit une chose magnifique : « *Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière.* » Mais cessons de nous la cacher ! »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mon but n'est pas de rallonger la discussion. Toutefois, si vous avez des soucis ou que vous avez besoin de scrutin secret, je vous conseille de rejoindre l'ELT car nous pratiquons la liberté de vote. Nous n'avons donc pas besoin de scrutin secret au sein de l'ELT.

De plus, si nous pouvons supprimer un règlement, cela nous évitera énormément de discussions de juristes, donc la majorité des membres de l'ELT approuve la suppression de cet article. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'étais absent lors de la séance extraordinaire du Conseil général de septembre de notre chère commune de La Tène. Toutefois, ma prise de position, au nom du PSLT, pourrait être considérée pour certains comme déplacée. Je vous prie de m'en excuser d'avance.

A la lecture du procès-verbal du Conseil général du 19 septembre 2019, je me suis alors posé la question : « Aurais-je accepté ce scrutin au bulletin secret ou au contraire, m'y serais-je opposé ? » Réflexion faite, j'aurais refusé ce scrutin au bulletin secret. Pourquoi l'aurais-je refusé ? Tout simplement car je n'ai rien à cacher, je n'ai aucun intérêt personnel à défendre et dans le rang socialise, je m'efforce de respecter le mandat qui a été confié à notre groupe par notre électorat.

A la relecture du procès-verbal de septembre, nous ne pouvons que nous interroger sur le résultat de la votation concernant cette décision de procéder à un scrutin à bulletin secret (une seule voix contre et une abstention).

Lors de notre séance de préparation du PSLT de lundi dernier, nous nous sommes alors interrogés. Ce qui est ressorti de notre tour de table est que nous n'avons strictement rien compris à la démarche du GCD présentée par M. Montini, surtout lorsqu'il a brandi la menace de demander immédiatement le vote nominal en cas de refus.

Les camarades sont unanimes : nous nous sommes fait avoir.

Nous sommes fâchés que ce processus ne nous ait pas été expliqué. Comment le fait de voter à bulletin secret nous mettrait plus en face de nos responsabilités de conseiller général ? Nous avons été malgré nous complices.

Chers collègues, en acceptant le scrutin au bulletin secret pour l'objet concerné – rappelons-le, la baisse du coefficient fiscal – nous, PSLT, nous sommes rendus malgré nous complices, voire même coupables. Nous avons trompé les citoyens et citoyennes de La Tène qui nous ont élus. Nous les avons trompés en leur cachant la position de chacun et chacune d'entre nous, en manquant de courage politique et en mettant en lumière une image bien triste de la politique communale – celle que tous les politiques font de toute façon ce qu'ils veulent ou qu'ils défendent leurs intérêts personnels. En effet, ce sont des remarques que j'entends malheureusement trop souvent.

Il nous appartient de corriger une grave erreur législative en obligeant les élus à être totalement transparents. D'ailleurs, les séances du Conseil général sont publiques.

Gageons que notre sincérité inviterait davantage les Laténiennes et Laténiens de tous bords à s'intéresser à la cause politique.

C'est pourquoi le PSLT soutient le projet d'arrêté qui abroge l'article 94 du règlement général de commune. Nous ne voulons plus à l'avenir nous rendre coupables de cacher notre position, par respect du corps électoral de la commune de La Tène.

Le PSLT acceptera à l'unanimité le projet d'arrêté proposé. »

Michel Montini (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je répondrai à 2 points qui ont été émis tout à l'heure.

Tout d'abord le point selon lequel M. Jean-Paul Ros a été le rapporteur de la commission. M. Ros a fait mention de sa propre personne, mais il aurait très bien pu prendre la parole à titre individuel pour éviter ce vote à bulletin secret.

J'aimerais également revenir sur la légitimité du vote à bulletin secret. Pour les élections, il s'agit de la règle absolue. Néanmoins, il existe toute sorte de votes qui peuvent nécessiter qu'il y ait une certaine réserve pour ne pas se divulguer. Prenons le cas de l'achat ou de la vente d'une parcelle de terrain qui doit être soumis au vote du Conseil général pour être valable. Il est utile que ce vote intervienne en dehors de toute pression par le public, les médias ou d'autres pressions. Cela a tout à fait sa légitimité et il ne faut pas se focaliser sur le vote fiscal du mois de septembre. Merci. »

Le président soumet à l'assemblée l'acceptation du vote au scrutin secret, demandé par le GCD, qui est refusé par 19 voix contre 16.

Le président fait procéder au vote nominal, demandé par le PSLT, du projet d'arrêté du conseiller général Jean-Paul Ros.

Les membres du Conseil général acceptant le projet d'arrêté sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. Belul Bajrami (PSLT) | 10. Michel Luthi (ELT) |
| 2. Nathaniel Bensimon (ELT) | 11. Philippe Mattmann (PSLT) |
| 3. Erich Brönnimann (ELT) | 12. Michel Muster (PSLT) |
| 4. Jean-Luc Bulliard (ELT) | 13. Fernando Pires Gomes (ELT) |
| 5. Manuel Carneiro Costa (PSLT) | 14. Michel Planas (ELT) |
| 6. Armand Ducraux (ELT) | 15. Jean-Paul Ros (PSLT) |
| 7. Philippe Glardon (PSLT) | 16. Pierre André Rubeli (PSLT) |
| 8. Bruno Gomes (PSLT) | 17. Luul Sebhatu (PSLT) |
| 9. Theresia Lauper (ELT) | 18. Pascal Vaucher (ELT) |

Les membres du Conseil général refusant le projet d'arrêté sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) | 10. Philippe Marie-Thérèse (GCD-PLRT) |
| 2. Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) | 11. Marino Montini (GCD-PLRT) |
| 3. Claude Burgdorfer (GCD-PLRT) | 12. Michel Montini (GCD-PLRT) |
| 4. Nadia Chassot (ELT) | 13. Elia Pecoraro (GCD-PLRT) |
| 5. Christophe Dolder (GCD-PDC) | 14. Pascal Perret (GCD-PLRT) |
| 6. Alain Fridez (GCD-PLRT) | 15. Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) |
| 7. José Luis Geijo (GCD-PLRT) | 16. Frédéric Ryser (GCD-PLRT) |
| 8. Jean-Charles Gerbex (GCD-PLRT) | 17. Laurent Suter (GCD-PDC) |
| 9. Jan Homberger (GCD-PDC) | |

Le président clôt le débat et fait constater que l'arrêté est accepté par 18 voix contre 17.

7. Question du conseiller général Daniel Jolidon (GCD-PLRT) concernant les panneaux d'affichage réservés aux sociétés locales

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la question relative aux panneaux d'affichage réservés aux sociétés locales est divisée en 4 points et j'y réponds comme suit :

- Nous possédons 11 panneaux réservés aux sociétés locales, dont 8 sont situés à Marin-Epagnier, 1 à Wavre ainsi que 2 à Thielle. Une carte permettant de localiser lesdits panneaux est annexée au présent procès-verbal.

- Aucun panneau d'affichage destiné à l'usage des sociétés locales n'est stocké dans les locaux de l'administration. En revanche, nous disposons de 13 panneaux de format mondial (905 x 1280 mm) et de 8 grands panneaux (2760 x 1280 mm) servant dans le cadre des élections. Ceux-ci sont stockés à La Ramée.
- Le secteur Voirie, Espaces verts se charge d'ôter les affiches des événements passés lors de leur tournée des poubelles.
- Depuis la fusion de notre commune, le nombre de panneaux d'affichage est passé de 7 à 11. A ce jour, aucun ajout de panneaux n'est prévu. Au vu de l'état des panneaux actuels, il est prévu de procéder les panneaux existants par de nouveaux, disposant d'un système d'ouverture avec clip, par lequel les affiches seront protégées par un pexiglas, évitant ainsi de les coller sur le support. Nous avons prévu d'en acheter 5. Peut-être qu'après vos discussions au sujet du budget ce ne sera plus que 4. Si vous acceptez le budget 2021, nous achèterons les panneaux manquants afin d'atteindre le nombre de 11.

8. Interpellations et questions

Néant.

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. a) Communications du Conseil communal

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez tous pu constater que de nouveaux locaux ont été aménagés dans les bâtiments de l'administration. Nous avons prévu de faire une visite pour la population afin de montrer les différents locaux.

En date du 4 avril 2020, entre 10h et 16h, nous organiserons une manifestation pour la population afin qu'elle fasse connaissance de ces nouveaux locaux ainsi que du nouveau matériel et véhicules qui font partie de l'équipement de la commune.

Les conseillers communaux seront à la disposition de la population pour répondre aux questions. Un endroit sera prévu pour les partis politiques afin qu'ils puissent se présenter, sachant que nous serons proches des élections.

Un apéritif sera offert à la population durant cette journée. Retenez la date du 4 avril 2020 pour cette journée de communication avec la population.

Au surplus, le Conseil communal vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de magnifiques fêtes de fin d'année, remplies de joie et reposantes. J'espère que beaucoup d'entre vous pourront profiter de ces moments de bonheur.

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

11. Divers

Nadia Chassot (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous l'avez déjà peut-être entendu, je vais me présenter, pour les élections communales du printemps 2020, sur les listes du PLRT.

Merci à eux de m'accueillir au sein de leur rang et pour reprendre une citation fort connue « I have a dream », ce sera celui de me présenter au Grand Conseil, le moment venu.

Pour faire les choses de manière correcte et compréhensible pour tout un chacun, et de rester « droite dans mes bottes », je vous prie donc de prendre note de ma démission en tant que conseillère générale de l'ELT à fin décembre 2019.

Néanmoins, je resterai active au sein des commissions qui m'occupent actuellement.

Début 2020, ce sera donc depuis le public que je me ferai un plaisir de vous écouter légiférer.

Je tiens à remercier l'ELT de m'avoir accueillie durant toutes ces années. Cela m'a permis de vivre de magnifiques expériences humaines, notamment celle d'être présidente du Conseil général pendant une année.

Je suis reconnaissante à la population laténienne de m'avoir fait confiance en m'élisant au sein du Conseil général et j'espère qu'elle me fera l'honneur de la réitérer afin que je puisse à nouveau y siéger et vous retrouver tous courant 2020.

Et pour garder l'empreinte qui a toujours caractérisé mes fins de discours, je souhaite vous livrer une citation de Roland Poupon dont je me suis inspirée et qui a retenu mon attention car elle résume ma façon d'être : « La politique devient grande lorsqu'elle est à l'écoute de sa population sans servir ses intérêts personnels ! »

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. »

- Applaudissements -

Jan Homberger (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, par ces mots, je tiens à vous informer que j'ai décidé de démissionner du Conseil général pour la fin de l'année.

Ma décision est motivée par de multiples raisons, dont une certaine lassitude après 15 ans de participation à la vie politique, des changements de vie familiale ainsi que par de nouveaux défis professionnels.

Sans regrets, mais avec un peu de mélancolie, j'aimerais vous déclarer ma gratitude, à vous, mes collègues du Conseil général, au Conseil communal, à l'administration pour les épisodes vécus et ceci pour le bien de notre commune.

Je vous remercie également de m'avoir permis de présider le Conseil général en 2017-2018, des moments inoubliables d'échanges avec la population.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans la poursuite de vos efforts en faveur des habitants de votre commune. Merci et bonnes fêtes. »

- Applaudissements -

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'enlève ma casquette de conseiller communal et communique à titre personnel.

Je relève simplement le fait que tout à l'heure, dans le débat de la réduction de la ligne budgétaire de 50'000 francs, j'ai entendu qu'il n'appartenait pas à la commission de trouver des solutions.

Sachez que cela m'interpelle. J'imagine que l'auteur de ces propos a eu des paroles qui ont dépassé sa pensée car bien au contraire, les commissions doivent être impliquées dans un certain nombre de décisions qui sont prises au niveau de cet hémicycle. Merci. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, je remercie l'administration, non seulement les personnes présentes, mais également le reste du personnel de l'administration pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

- Applaudissements -

Je remercie la presse, sans qui la population ne serait pas informée, pour sa présence et son travail consciencieux. Il est important que nos débats soient annoncés, si possible, la semaine suivante au plus tard. En effet, l'article de ce matin parlait d'un sujet traité lors de la précédente séance du Conseil général et il serait mieux que cela soit à jour.

Je remercie le Conseil communal pour l'excellente collaboration ainsi qu'aux spectateurs, en espérant que la séance n'aura pas été trop ennuyeuse.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à votre famille, de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et bonne année 2020. »

- Applaudissements -

La séance est close à 21h57.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

D. Jolidon

E. Pecoraro



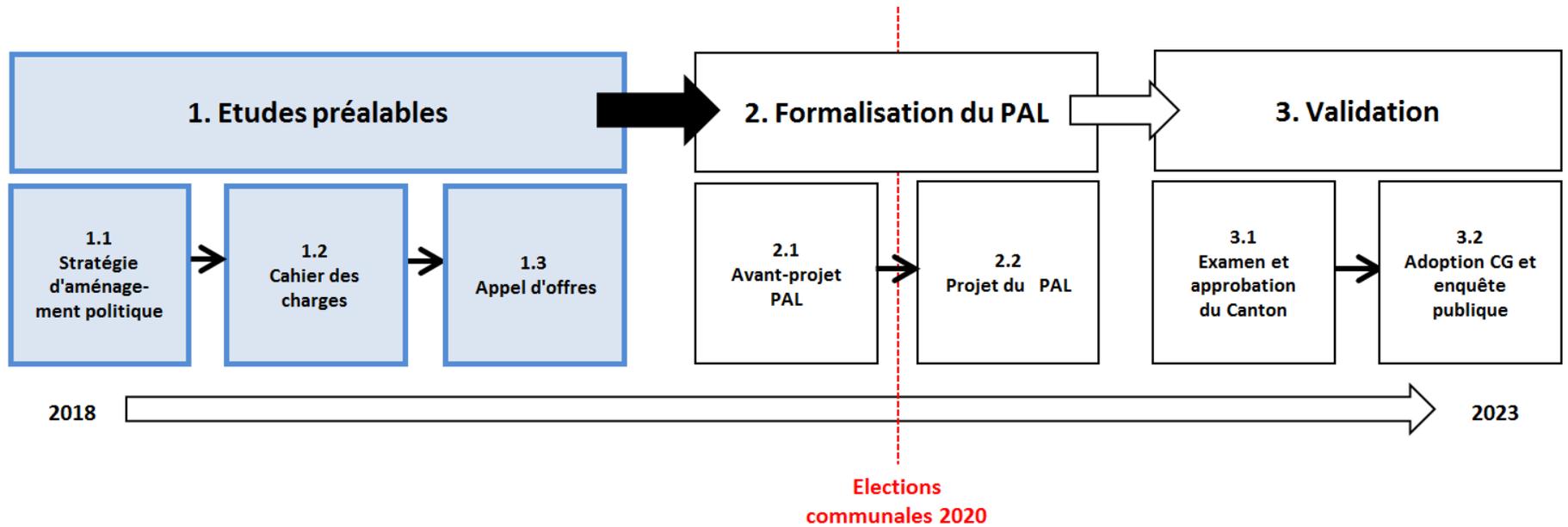
Commune de
La Tène

RÉVISION PAL LA TÈNE

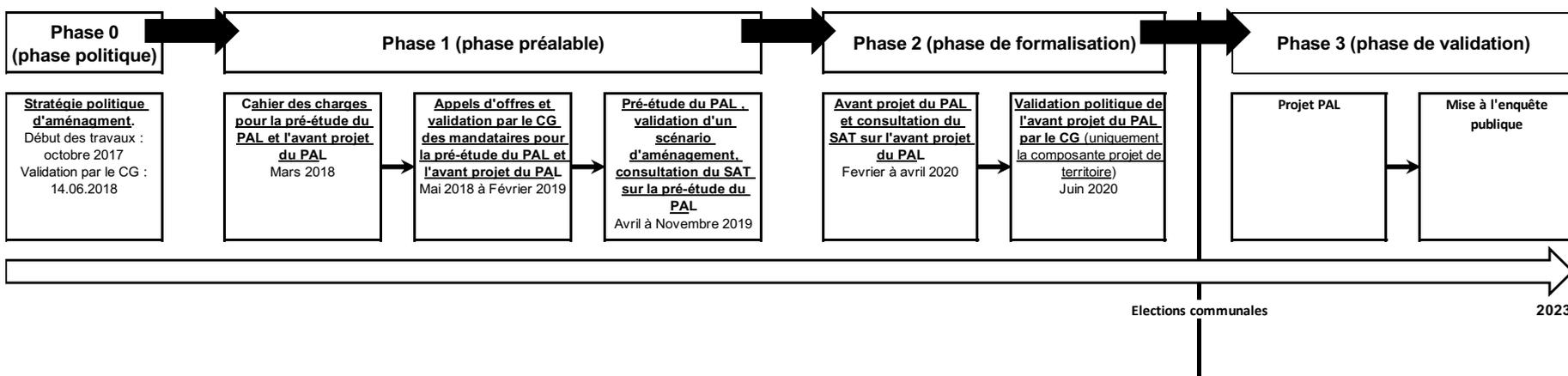
ÉTAT DE SITUATION

CONSEIL GÉNÉRAL
JEUDI 12.12.2019

PLANIFICATION DE DÉPART



ÉTAT DE SITUATION



ÉTAT DE SITUATION

**Phase 0
(phase politique)**



**Stratégie politique
d'aménagement.**

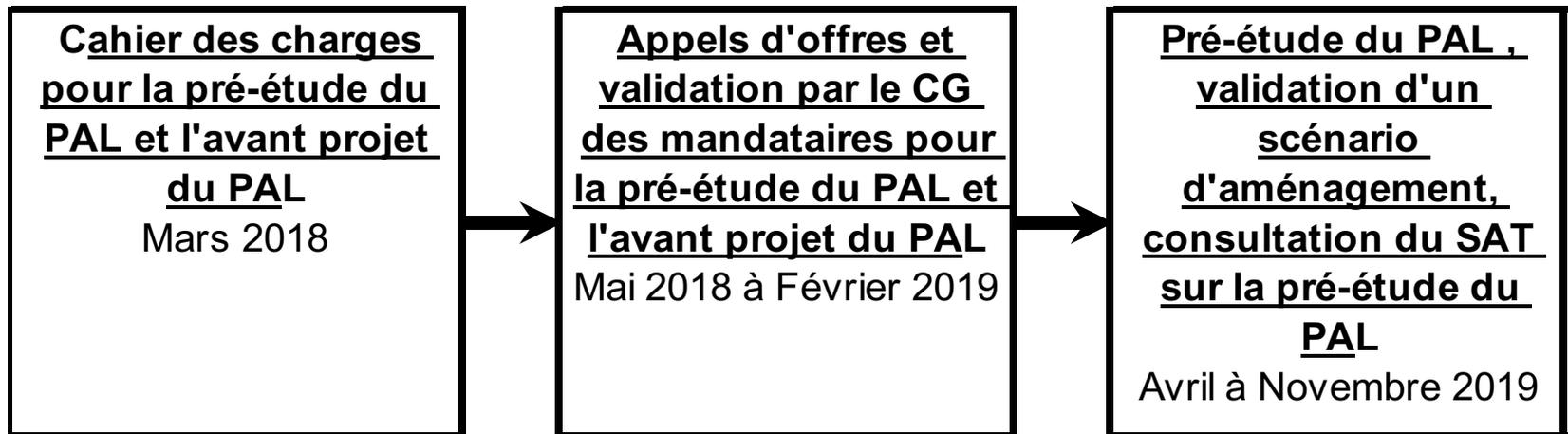
Début des travaux :
octobre 2017

Validation par le CG :
14.06.2018

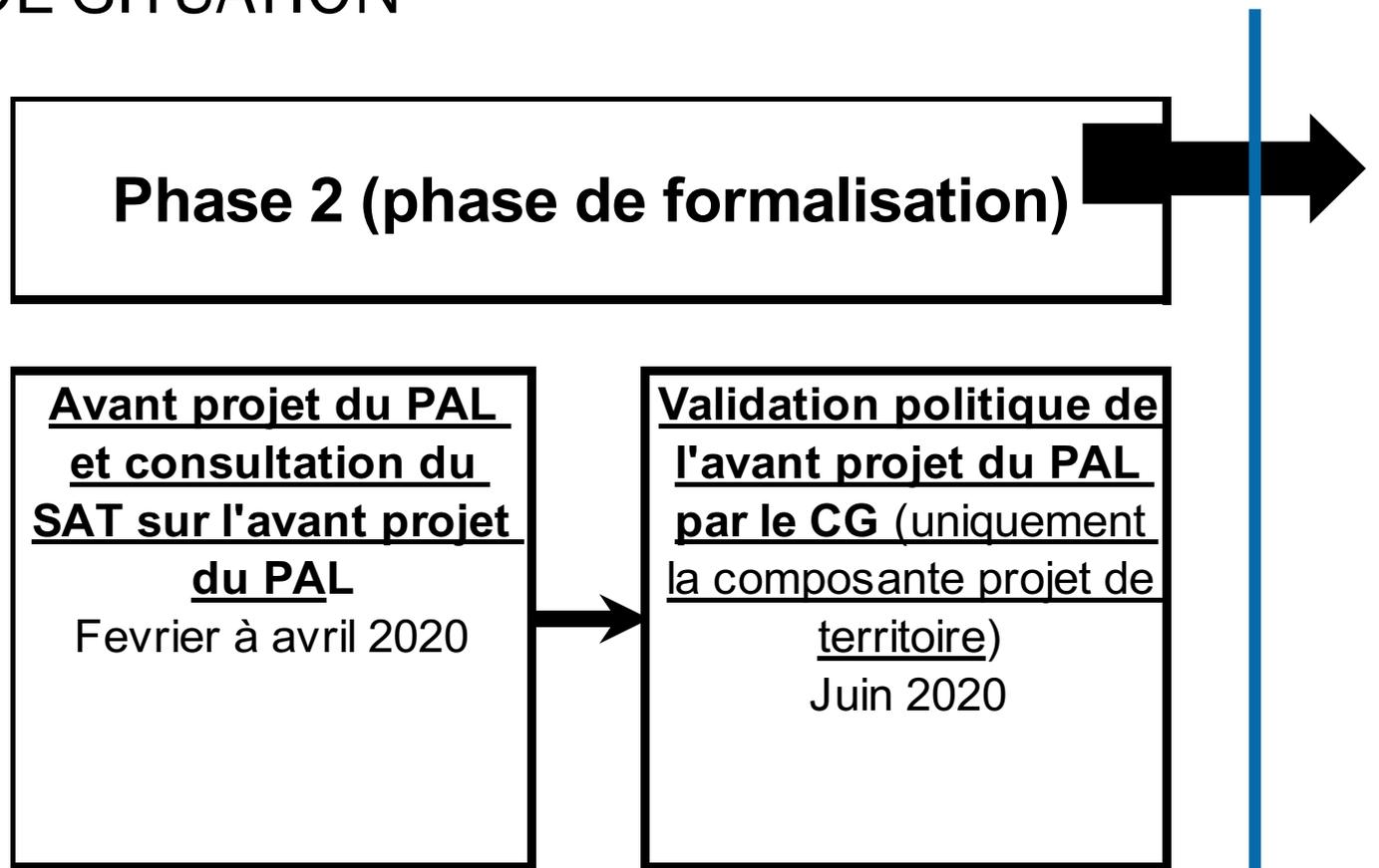


ÉTAT DE SITUATION

Phase 1 (phase préalable)



ÉTAT DE SITUATION



ÉLECTIONS

ÉTAT DE SITUATION

Phase 3 (phase de validation)

Projet PAL

**Mise à l'enquête
publique**



ÉLECTIONS



2024



Commune de
La Tène



ENGAGEMENTS FINANCIERS

Phases 0 + I

Etape	Phase	Coûts HT (ordres de grandeur)	2018 / trim.				2019 / trim.				2020 / trim.				2021 / trim.				2022 / trim.				2023 / trim.			
			1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phases 0 + I	Socle politique	fr. 166'000.00																								
	Stratégie d'aménagement (DC 2017)	fr. 72'000.00																								
	Cahier des charges + Appels d'offres I	fr. 44'000.00																								
	Appels d'offres	Fr. 50'000.00																								



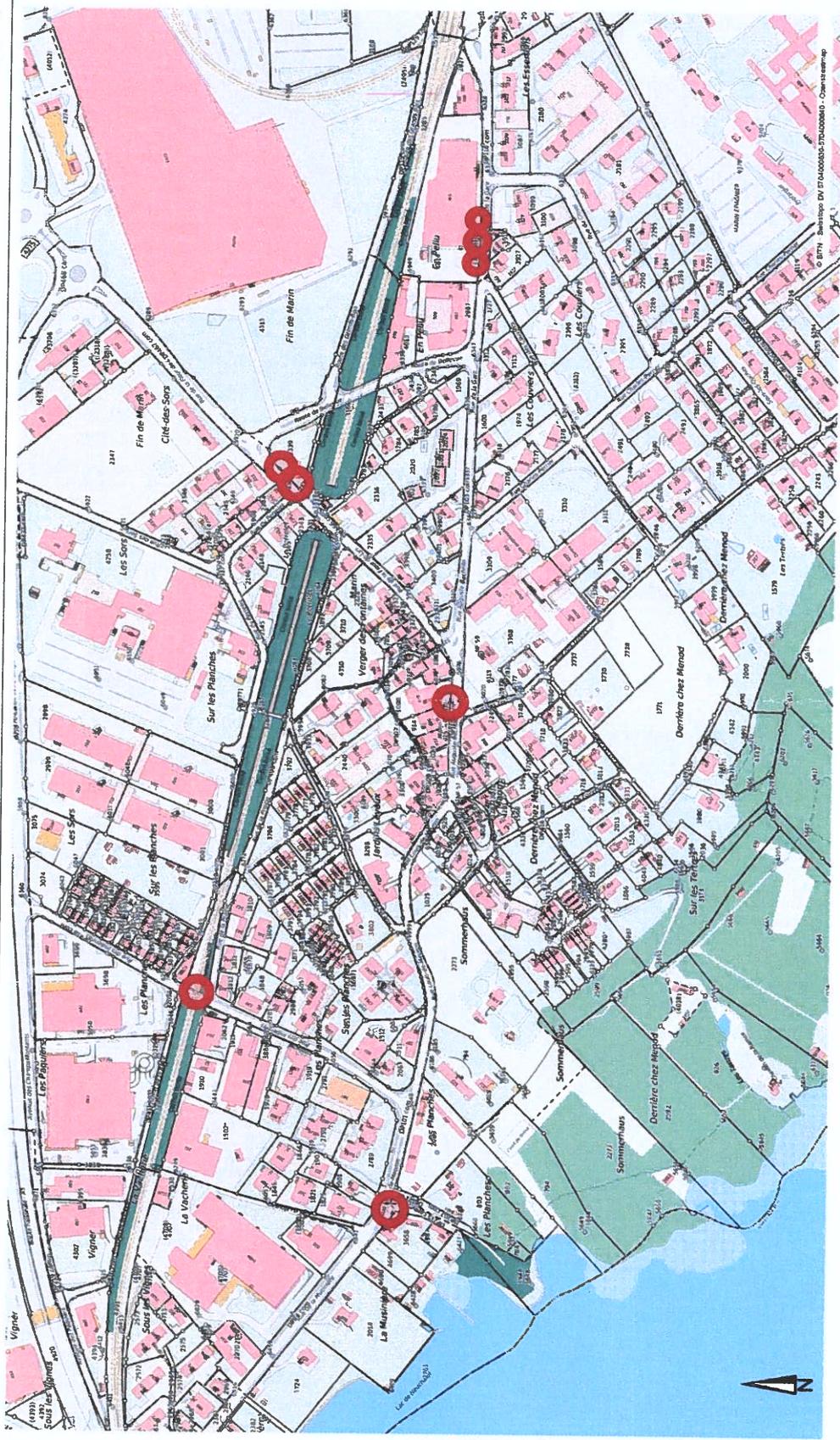
PROJECTION DES COÛTS

Phases II + III

Etape	Phase	Coûts HT (ordres de grandeur)	2018 / trim.				2019 / trim.				2020 / trim.				2021 / trim.				2022 / trim.				2023 / trim.			
			1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phase II + III	Etude d'urbanisme	fr. 165'000.00																								
	Avant-projet	fr. 150'000.00																								
	Mandat AMO	fr. 15'000.00																								
	Formalisation + valid.	fr. 710'000.00																								
	Cahier des charges et appel d'offres	fr. 40'000.00																								
	Projet	fr. 150'000.00																								
	Etude de faisabilité	fr. 100'000.00																								
	Etudes sectorielles	fr. 150'000.00																								
	Trafic/stationnement	fr. 90'000.00																								
	Environnement (air, bruit, OPAM, nature, patrimoine, etc.)	fr. 100'000.00																								
	PGEE/équipements	fr. 80'000.00																								
	Montant HT	fr. 875'000.00																								



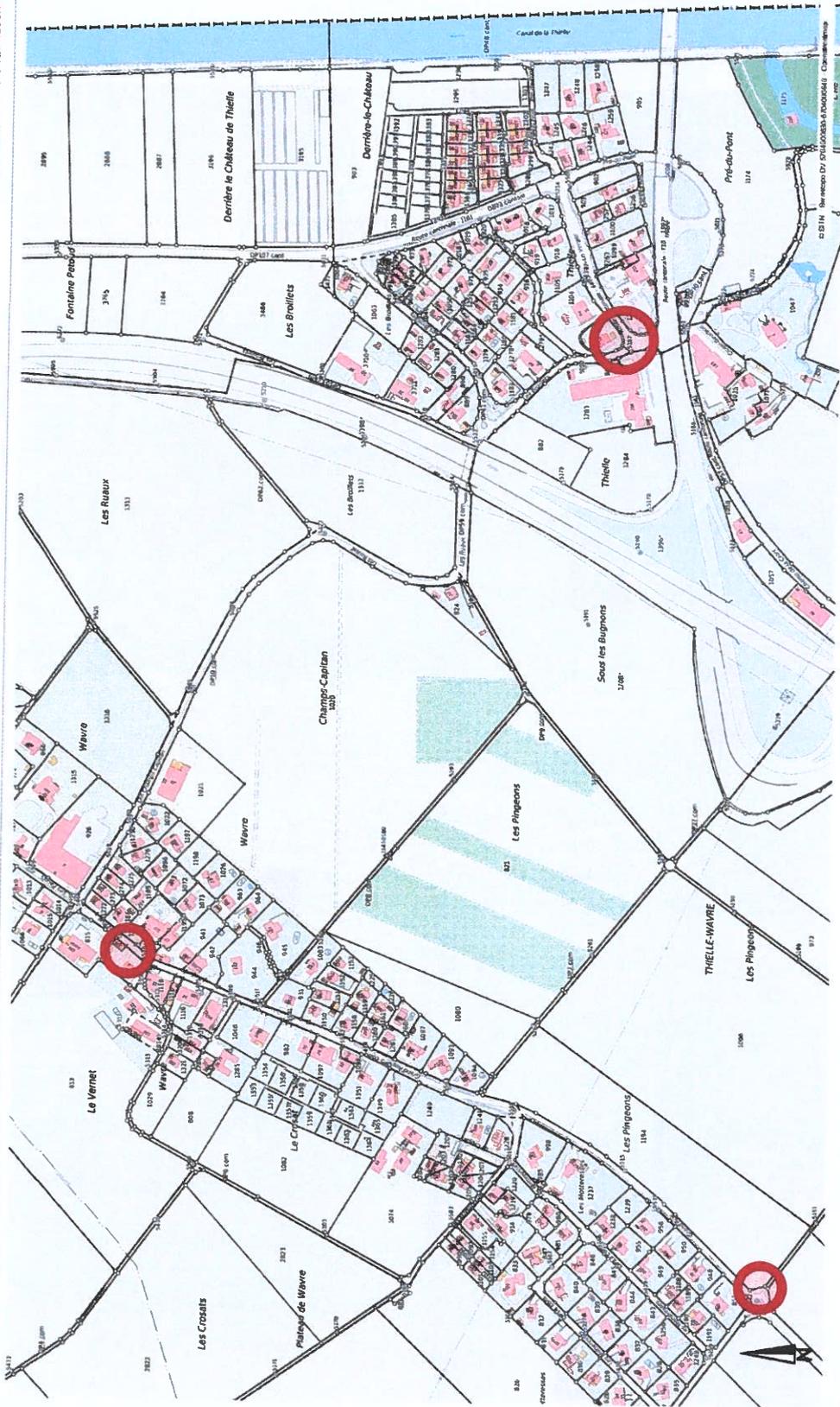
Plan de situation : Marin



Echelle 1:5000
0 50 100 150m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Plan de situation : Thielle & Wavre



Echelle 1:5000
 0 50 100 150m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucuns garantis n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.